

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de ROCHESERVIÈRE

RÉUNION D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE VENDREDI 20 MARS 2026

à 20 h à la Mairie

ORDRE du JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du 5 mars 2026
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre des Adjoints
4. Election des Adjoints
5. Lecture de la Charte de l'Elu